

Gouvernement du Québec

### Décret 447-2016, 1<sup>er</sup> juin 2016

CONCERNANT la nomination de monsieur François Bérubé comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur François Bérubé, vice-président aux ressources humaines et financières du Centre de services partagés du Québec, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, administrateur d'État II, au traitement annuel de 176 672 \$ à compter du 6 juin 2016;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur François Bérubé comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64990

Gouvernement du Québec

### Décret 448-2016, 1<sup>er</sup> juin 2016

CONCERNANT la nomination de madame Caroline Drouin comme vice-présidente du Centre de services partagés du Québec

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1.) prévoit notamment que le président-directeur général du Centre est assisté par un ou des vice-présidents nommés par le gouvernement au nombre que ce dernier détermine pour un mandat d'une durée d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 30 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des vice-présidents;

ATTENDU QUE monsieur François Bérubé a été nommé vice-président du Centre de services partagés du Québec par le décret numéro 682-2011 du 22 juin 2011, modifié par le décret numéro 380-2015 du 6 mai 2015, qu'il a été nommé à d'autres fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

QUE madame Caroline Drouin, directrice générale de la gouvernance et de l'administration du ministère du Conseil exécutif, cadre classe 2, soit nommée vice-présidente du Centre de services partagés du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 6 juin 2016, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur François Bérubé.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

### Conditions de travail de madame Caroline Drouin comme vice-présidente du Centre de services partagés du Québec

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1)

#### 1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme madame Caroline Drouin, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme vice-présidente du Centre de services partagés du Québec, ci-après appelé le Centre.

Sous l'autorité du président-directeur général et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par le Centre pour la conduite de ses affaires, elle exerce tout mandat que lui confie le président-directeur général du Centre.

Madame Drouin exerce ses fonctions au siège du Centre à Québec.

Madame Drouin, cadre classe 2 au ministère du Conseil exécutif, mutée au secrétariat du Conseil du trésor, est en congé sans traitement de ce secrétariat pour la durée du présent mandat.

#### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 6 juin 2016 pour se terminer le 5 juin 2021, sous réserve des dispositions des articles 4 et 5.